



## Loyer +charges comprises comprenant l'eau chaude

Par **peremanu**, le **02/06/2014** à **23:56**

Bonjour,

On m'a proposé une logement t1bis 35m2 + 4m2 coin nuit, à 380€ charges comprises. On me dit que dans les charges l'eau froide reste à ma charge et que j'aurai L'EDF à payer alors que c'est un chauffage collectif. N'ayant jamais eu à faire à ce genre de propositions, je me demandais la logique dans tout cela!

Je ne comprend pas trop le fait de payer l'eau froide mais pas l'eau chaude?

Est ce à moi de prendre en charge les frais edf? ouverture de compteurs?

Si j'utilise par exemple pendant toute la journée que de l'eau chaude n'aurai-je pas d'eau à payer?

J'y comprend rien :) quelqu'un a t il eu à faire à ce genre de principe?

merci de vos réponses et témoignages

Par **HOODIA**, le **03/06/2014** à **11:40**

Difficile de répondre ,car il faudrait connaître le type d'immeuble (BBC ?) ou ancien .  
Lorsque vous n'avez pas de compteurs pour votre conso ,vous avez une répartition en tenant compte des millièmes...  
La réponse est dans le RC que possède le bailleur ou peut être l'agence.

Par **janus2fr**, le **03/06/2014** à **11:56**

Bonjour,

Il y a une contradiction dès le départ !

Si vous avez un loyer "charges comprises", c'est donc que vous êtes sous le régime des charges forfaitaires (uniquement possible en meublé).

Il ne peut donc pas y avoir de régularisation ensuite en fonction de vos consommations

puisque le régime des charges forfaitaires ne le permet pas.

Par **peremanu**, le **03/06/2014 à 18:43**

C'est un logement refait à neuf où personne n'y a encore habité. C'est bailleur social. Il est non meublé

Est-ce un avantage de ne payer que l'eau froide?

Est-il possible qu'il y ait un compteur eau froide et un compteur eau chaude à part?

Il m'a dit aussi que le chauffage était collectif.

Par **janus2fr**, le **04/06/2014 à 07:04**

Donc puisque c'est un logement vide, il est définitivement impossible que vous ayez un loyer "charges comprises", c'est uniquement possible en meublé.

Par **peremanu**, le **04/06/2014 à 10:25**

Lors de mon contact avec l'organisme, il m'a dit 380 charges comprises mais je pense qu'il y a le loyer et que les charges sont rajoutées à part. Et que dans ses charges, l'eau chaude est comprise.

Par **méliemélou**, le **23/10/2017 à 19:18**

les charges sont l'entretien des locaux .... je suis nouvelle dans mon appartement tout neuf aussi et l'agence m'a dit que l'eau chaude est comprise dans le loyer mais pas l'eau froide du coup je me pose les mêmes questions mais pour répondre à la question de tes charges meublé ou pas en général c'est juste l'entretien des locaux :/

**Bonjour,**

**Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...**

**De plus, attention à la date des discussions, vous répondez sur un sujet en sommeil depuis 2014...**

**Merci pour votre attention.**

Par **Lepleux celine**, le **13/05/2018 à 12:17**

Bonjour ma propriétaire ma dit eau compris et c'est au gaz donc je ne sait pas ce que je doit payer reelement

Par **Visiteur**, le **14/05/2018** à **10:29**

Bonjour,

Céline, eau et gaz n'ont pas la même utilité... quel est le rapport ? Difficile de comprendre le sens de votre question je trouve.

Par **Auredu13**, le **09/08/2019** à **00:28**

Bonjour j ai un appartement qui va être livré dans deux mois . Je souhaite mettre cette appartement en location mais si je dis qu il est charge comprise je met obligatoirement l eau dans les charges où tous dépend des compteurs ????